

Le Lycée Sainte Thècle s'engage entièrement dans les valeurs prônées par le programme Erasmus+, à savoir :

- L'égalité des chances
- La lutte contre les discriminations
- L'ouverture à la mobilité internationale pour tous

Notre établissement ne dispose que d'une seule formation en initiale, un BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social. Malgré cela, il affirme sa volonté de rendre accessibles les mobilités européennes et internationales à l'ensemble de ses étudiants.

### **1. Les principes fondamentaux**

- Équité : tous nos étudiants disposent des mêmes chances d'accéder à l'information sur les critères et la mise en œuvre des mobilités au sein de notre établissement
- Non-discrimination : aucune distinction liée à l'origine, au genre, au handicap, à la situation économique n'est prise en compte dans la promotion des mobilités ainsi qu'au niveau de la sélection des candidats
- Participation active : les besoins de chaque individu, défini dans le cadre d'un entretien, sont pris en compte pour apporter la réponse la plus appropriée aux besoins individuels

### **2. Publics prioritaires**

Dans le cadre de cette politique prioritaire d'inclusion, les publics ciblés sont :

- Les personnes en situation de handicap ou atteintes d'une affection de longue durée
- Les étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés (étudiants boursiers)

- Les étudiants habitants des zones de France ruralités revitalisation
- Les étudiants habitants des quartiers prioritaires de la ville
- Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent) : étudiant non boursier ou n'étant pas dans l'une des situations suivantes mais qui sur l'année de la mobilité rencontre une difficulté d'ordre financier, médical et qui souhaite tout de même bénéficier d'une mobilité.

### **3. Actions d'information et de sensibilisation**

Toute au long du programme, les étudiants bénéficient :

- D'une information annuelle sur la mobilité, les critères de sélection
- Des entretiens individuels pour les étudiants souhaitant partir en mobilité afin d'étudier leurs besoins, leur indiquer le montant de la bourse à laquelle ils peuvent prétendre s'ils partent en mobilité. La même information est donnée aux personnels qui souhaitent partir, avec en plus la communication d'un lien pour trouver des formations adaptées à leurs besoins
- Des rappels par mail sont également faits aux personnels sur la possibilité de partir en mobilité Erasmus+

### **4. L'accompagnement pédagogique**

Tout au long de la préparation, les étudiants, en fonction des besoins identifiés, sont accompagnés par l'équipe pédagogique. Si la mobilité se déroule dans un pays utilisant une langue différente de leur langue maternelle, il leur est proposé la formation via la plateforme UE Academy pour travailler la langue. Si nous avons un enseignant de la langue, il peut accompagner l'étudiant, notamment pour l'aider dans les démarches dans le pays où la mobilité se déroule.

Tout au long du stage, un suivi est assuré par un enseignant tuteur qui prend contact avec l'étudiant mais également le tuteur en structure afin de faire le point sur la mobilité, répondre aux difficultés. La référente du projet Erasmus+ assure également le lien avec l'étudiant, en cas de difficulté sur place.

Au retour de la mobilité, les étudiants qui sont partis sont appelés à venir témoigner de leur mobilité auprès des nouveaux étudiants. Ils rédigent également un article qui est déposé sur le site du lycée.

### **5. Information sociale et financière**

Les étudiants reçoivent, chaque année, une information complète sur les bourses Erasmus+ ainsi que sur les compléments inclusion et des exemples leur sont donnés à l'appui de la présentation. Ils sont reçus en entretien individuel pour estimer selon

leur situation le montant de la bourse à laquelle ils peuvent prétendre. Une information est également donnée sur le versement en une fois de la bourse avant le départ, facilitant ainsi la réservation des moyens de transport et de logement. Ils ont également informé de la possibilité d'obtenir des bourses de la région en complément de la bourse Erasmus+ et ils sont accompagnés dans leurs démarches pour l'obtention.

Les étudiants sont accompagnés dans l'ensemble des démarches administratives avant leur départ (visa si nécessaire, démarche de sécurité sociale et mutuelle, assurance pour leur voyage, recherche de logement, ...)

## **6. Partenariats**

L'établissement a été établi des partenariats, non formalisés, avec deux structures situées à Bruxelles et qui entrent pleinement dans le champ d'étude de notre BTS. Ces deux structures peuvent accueillir entre 3 et 4 étudiants. Il s'agit de :

- L'ilot – Il a pour but de contribuer à augmenter le niveau d'autonomie des personnes qu'elle accompagne et à favoriser leur émancipation, mais aussi plus globalement à lutter contre les inégalités. Elle est située au 73, rue de l'Église Saint-Gilles à Bruxelles
- DoucheFlux – Il lutte pour la fin du sans-chez-soirisme et propose des accompagnements sur mesure à des personnes avec ou sans papiers, avec ou sans chez-soi, d'ici ou d'ailleurs afin de faciliter l'accès à leurs droits fondamentaux. Elle est située rue des Vétérinaires à Bruxelles

Nous proposons ces partenaires à nos étudiants mais nous sommes ouverts à tout autre partenaire trouvé par nos étudiants dans la mesure où leur champ d'action et leurs missions correspondent à notre domaine.

## ***7. Engagement de l'équipe éducative***

L'ensemble de l'équipe pédagogique est investi dans l'accompagnement des étudiants qui souhaitent partir en mobilité. La responsable du programme ERASMUS+ est aussi la responsable de l'inclusion et elle veille particulièrement au respect des engagements de l'établissement et à l'accompagnement des étudiants.

Chaque année, cette politique est revue en fonction des évolutions du programme Erasmus+ et du développement de l'offre de formation de l'établissement

**Le Groupe Scolaire Sainte Thècle s'engage à garantir une mobilité Erasmus+ inclusive et accessible à tous**

**Comme il est prévu dans le cadre du guide du programme, un complément financier de soutien pour l'inclusion est attribué afin de permettre la participation des publics définis sur la base de**

	<b>Éducation des adultes</b>	<b>Enseignement supérieur</b>	<b>Enseignement scolaire</b>	<b>Enseignement et formation professionnels</b>
<b>Boursiers</b>		Obligatoire échelon 6 et 7	Obligatoire tout échelon	Obligatoire si applicable
<b>Affection longue durée</b>		Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
<b>Situation de handicap</b>		Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
<b>Habitants des zones de France ruralités revitalisation</b>	Pour simplifier l'accès aux fonds dédiés au soutien à l'inclusion dans le secteur de l'éducation des adultes, tous les apprenants relevant de ce secteur sont considérés, par défaut, comme remplissant l'un des critères requis.	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement	Si l'établissement est dans la zone de revitalisation rurale (ZFR), alors tous leurs apprenants sont considérés comme tel. Les apprenants peuvent aussi justifier de leurs statuts individuellement.	Si l'établissement est dans la ZFR, alors tous les apprenants en relèvent. Les apprenants peuvent aussi justifier de leurs statuts individuellement.
<b>Habitants des quartiers prioritaires de la ville</b>		Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement	Si l'établissement est dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), alors tous les apprenants sont considérés comme tel. Les apprenants peuvent aussi justifier de leurs statuts individuellement.	Si l'établissement est dans la QPV, alors tous les apprenants en relèvent. Les apprenants peuvent aussi justifier de leurs statuts individuellement.
<b>Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent)</b>		Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement	Non applicable	Obligatoire si applicable

**En outre, un complément de soutien pour l'inclusion sur la base de frais réels peut être accordé lorsque la situation des personnes concernées occasionne des dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne peuvent pas couvrir. La réalité de la situation des personnes concernées pourra faire l'objet d'une vérification (attestation, certificat médical, ....)**